

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54059



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUEBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue à l'hôtel de ville, situé au 1960, chemin Sainte-Angélique. Lors de cette séance, sont présents :

- le maire, monsieur Robert Grimaudo
- les conseillères mesdames, Geneviève Lachance et Pamela Tremblay
- les conseillers messieurs Richard Chartrand¹, Michel Poitras et Brian Traïnor
- le directeur général, monsieur Serge Tremblay
- la greffière et directrice, Service du greffe et du contentieux, Nathaly Rayneault.

Le maire, Robert Grimaudo, agit comme président.

La greffière et directrice, Service du greffe et du contentieux, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

A. Ouverture de la séance

04-123-19 Ouverture de la séance

Projet de résolution soumis :

D'ouvrir la séance du 9 avril 2019. Il est 19 h 32.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

¹ Le conseiller Richard Chartrand s'est absenté entre 20 h 23 et 20 h 25 pendant la période de questions. Conséquemment, il a pris part à tous les votes.

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54060

B. Période de questions allouée aux personnes présentes

La période de questions commence à 19 h 32 et se termine à 21 h 23.

Le nombre de personnes présentes est de 31.

C. Ajournement

04-124-19 Ajournement de la séance

Le conseil ajourne la séance afin de permettre une pause santé. Il est 21 h 24.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-125-19 Réouverture de la séance

Le conseil ouvre de nouveau la séance. Il est 21 h 35.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

D. Période de questions allouée aux personnes en ligne

La période de questions commence à 21 h 35 et se termine à 21 h 39.

Le nombre de questions traitées est de deux.

E. Ordre du jour

04-126-19 Ordre du jour

Projet de résolution soumis :

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

A. Ouverture de la séance

04-123-19 Ouverture de la séance

B. Période de questions allouée aux personnes présentes

C. Ajournement

04-124-19 Ajournement de la séance

- 04-125-19 Réouverture de la séance
- D. Période de questions allouée aux personnes en ligne
- E. Ordre du jour
- 04-126-19 Ordre du jour
- F. Certificats de crédits
- G. Dépôt de la correspondance
0100. Administration générale
- Relations avec les tiers
- 04-127-19 Paiement des services de la Sûreté du Québec
- 04-128-19 Permission d'occupation du domaine public
0200. Greffe et contentieux
- 04-129-19 Approbation de procès-verbaux
- Élection
- 04-130-19 Autorisation de dépenses aux fins de la tenue de l'élection partielle
- Avis de motion et dépôt de projet de règlement
- 04-131-19 Projet de règlement numéro 1062 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats afin de permettre la garde de poules à certaines conditions
- Règlements
- 04-132-19 Retrait du règlement numéro 1060 décrétant un emprunt aux fins du pavage de la place Germain-Pilon
- 04-133-19 Règlement numéro 1062-P2 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats afin de permettre la garde de poules à certaines conditions
- 04-134-19 Règlement numéro 1063-P2 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de créer deux nouvelles zones à même la zone C*-188
- 04-135-19 Règlement numéro 1064-P2 modifiant le règlement de zonage relativement à la superficie maximale autorisée pour un établissement de la classe d'usages c6.3 dans la zone C*-294

54062

- 04-136-19 Règlement numéro 1065 remplaçant le règlement numéro 492 et modifiant le règlement numéro 1000
- Affaires juridiques
- 04-137-19 Traitement de réclamations
0300. Ressources humaines
- Recrutement
- 04-138-19 Embauche d'une préventionniste, Service de la sécurité publique et de la sécurité incendie
- 04-139-19 Embauche d'un gestionnaire de projets, Service des infrastructures
- Négociations et conditions de travail
- 04-140-19 Horaire de travail des salariés de la bibliothèque (période estivale 2019)
- 0400 Ressources financières
- Comptabilité
- 04-141-19 Paiement des comptes
- Subvention
- 04-142-19 Demande de subvention aux fins du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
0500. Réseaux
- 04-143-19 Fermeture temporaire d'une partie du chemin Sainte-Angélique (course de boîtes à savon)
0600. Urbanisme et environnement
- Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 04-144-19 Affichage pour l'établissement commercial situé au 1811-F, chemin Sainte-Angélique (zone C*-200)
- 04-145-19 Modèle d'habitation unifamiliale isolée pour l'ensemble immobilier « Place du Parc » (zones H*-214 et H*-337)
- 04-146-19 Présentation d'un plan d'aménagement par gradation pour la phase 3 de l'ensemble immobilier « Place du Parc » (zone H*-337)

54063

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 04-147-19 | Aménagement d'une aire de stationnement pour le bâtiment commercial situé au 1932, chemin Sainte-Angélique (zone C*-192) |
| Environnement | |
| 04-148-19 | Plan de communication en prévision de la collecte des résidus alimentaires |
| 0700. Sécurité publique et incendie | |
| 04-149-19 | Rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie |
| 0800. Loisirs | |
| 0900. Biens et contrats | |
| Acquisition | |
| 04-150-19 | Acquisition du lot numéro 3 505 008 |
| Location et permission | |
| 04-151-19 | Location de terrains (stationnement et pétanque) |
| Appels d'offres | |
| 04-152-19 | Installation d'une génératrice au poste de pompage sanitaire Bédard |
| 04-153-19 | Acquisition de deux camionnettes neuves |
| 04-154-19 | Contrôle qualitatif des projets de pavage 2019 (services professionnels) |
| 04-155-19 | Amélioration du réseau d'aqueduc afin de favoriser le rinçage unidirectionnel |
| 04-156-19 | Modification du système de filtration à l'usine d'eau potable Saddlebrook |
| Contrats | |
| 04-157-19 | Aménagement d'un stationnement en bordure de la rue du Tournesol (services professionnels) |
| 04-158-19 | Aménagement du nouveau puits Saint-Robert (services professionnels) |
| 04-159-19 | Fourniture, livraison et gestion d'inventaire de bacs et de pièces de remplacement (2019-2020) |
| 04-160-19 | Réparation d'un l'arrêt-balle (parc Bédard) |
| 04-161-19 | Caractérisation biologique (zone AE-002) |

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54064

04-162-19	Caractérisation biologique (zone H*-050)
04-163-19	Caractérisation biologique (zone H*-160)
04-164-19	Acquisition d'un véhicule cargo hors route
04-165-19	Acquisition d'une mini-pelle excavatrice sur pneus avec accessoires
04-166-19	Acquisition d'un camion 10 roues à benne basculante avec accessoires
04-167-19	Réhabilitation de puits
04-168-19	Fourniture de pièces aux fins de l'entretien de poteaux d'incendie (2019)
04-169-19	Collecte, transport et valorisation des feuilles et des résidus verts (2019)
04-170-19	Marquage de la chaussée (2019)
04-171-19	Remplacement de boitiers de services (entrées d'eau) (2019)

Réception de travaux et autorisation de paiement

04-172-19	Réception provisoire des travaux de la phase 3C de l'ensemble immobilier de la place du Parc (zone H*-214)
-----------	--

- H. Dépôt de documents
Liste des engagements
Liste des personnes embauchées
Procès-verbal des consultations publiques sur les projets des règlements numéros 1062, 1063 et 1064
Certificats dressés à la suite de la journée d'accessibilité aux registres des règlements d'emprunt numéros 1054 à 1060
Procès-verbal de correction de la résolution numéro 03-108-19
I. Avis au conseil : démission d'un conseiller municipal
J. Levée de la séance
04-173-19 Levée de la séance

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54065

F. Certificats de crédits

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes :

04-127-19	04-130-19	04-141-19	04-148-19
04-150-19	04-155-19	04-156-19	04-157-19
04-158-19	04-159-19	04-160-19	04-161-19
04-162-19	04-163-19	04-164-19	04-165-19
04-166-19	04-167-19	04-168-19	04-169-19
04-170-19	04-171-19		

Le 9 avril 2019,

Brigitte Bonin, CPA, CA, oma
Trésorière et directrice
Service des finances et de la trésorerie

G. Dépôt de la correspondance

Aucune correspondance n'est déposée.

0100. ADMINISTRATION GENERALE

RELATIONS AVEC LES TIERS

04-127-19 Paiement des services de la Sûreté du Québec

- ATTENDU QUE la Ville est desservie par la Sûreté du Québec selon l'article 71 de la *Loi sur la police*, RLRQ c. P-13.1;
- ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a transmis à la Ville la facture représentant le coût des services policiers pour l'année 2019 et un ajustement pour l'année 2018;
- ATTENDU QU' une aide financière de 369 918 \$ est octroyée à la Ville par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de couvrir une partie de la hausse de la facture des services de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54066

D'autoriser une dépense de 3 903 455 \$ aux fins de payer les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et ce, à même le poste budgétaire numéro 02.210.00.441 du fonds général et l'aide financière octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'autoriser les paiements au ministre des Finances, en tenant compte de l'aide financière et de l'ajustement de la facture de l'année précédente au montant de 153 743 \$, répartis comme suit :

- [1.] 1 843 640 \$ au plus tard le 30 juin 2019;
- [2.] 1 843 640 \$ au plus tard le 31 octobre 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-128-19 Permission d'occupation du domaine public

ATTENDU QUE la Ville a reçu différentes demandes de la part d'établissements d'enseignement et de différents organismes à buts non lucratifs impliquant une occupation du domaine public;

ATTENDU le règlement numéro 637 concernant l'utilisation des parcs municipaux;

ATTENDU le règlement numéro 787 prévoyant les règles d'occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'autoriser l'usage des parcs municipaux aux établissements d'enseignement (commissions scolaires) et organismes à buts non lucratifs suivants, aux dates et lieux précisées ci-dessous :

Bénéficiaire	Événement	Lieux	Date
Baseball Saint-Lazare	BBQ d'ouverture	Parc Bédard	1 ^{er} juin 2019
École Auclair	Vélo tour	Parc Bédard Parc Saddlebrook	31 mai 2019
	Pique-nique	Parc Bédard	13 juin 2019
	Pique-nique	Parc Bédard	18 juin 2019

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54067

Bénéficiaire	Événement	Lieu	Date
École Forest Hill Senior	Course à obstacles	Parc Bédard	8 mai 2019 (en cas de pluie le 9 mai)
	Animation	Parc Bédard	6 juin 2019
	Activité sportives	Parc Bédard	12 et 14 juin 2019
	Course duathlon	Parc Bédard	17 juin 2019
École Westwood junior high	Suroît Alzheimer society	Parc Westwood	26 mai 2019

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

0200. GREFFE ET CONTENTIEUX

04-129-19 Approbation de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue le 12 mars 2019, et de la séance extraordinaire du 26 mars 2019;

ATTENDU QUE selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, le conseil doit approuver ces procès-verbaux;

ATTENDU QUE des copies des procès-verbaux ci-dessous ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser la greffière de la lecture de ces documents;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'approuver les procès-verbaux dressés à la suite des séances ci-dessus.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

ÉLECTION

04-130-19 Autorisation de dépenses aux fins de la tenue de l'élection partielle

ATTENDU QU' à la suite de la démission de monsieur Martin Couture, une élection partielle doit être tenue conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c. E-2.2;

54068

ATTENDU QUE le budget de l'année 2019 ne prévoit pas l'organisation, ni la tenue d'une élection partielle;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'autoriser une dépense maximale de 70 000 \$, taxes incluses, à même l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2018 aux fins ci-dessus mentionnées.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

AVIS DE MOTION ET DEPOT DE PROJET DE REGLEMENT

04-131-19	Projet de règlement numéro 1062 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats afin de permettre la garde de poules à certaines conditions
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 :

- [1]. le maire, Robert Grimaudo, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 1062 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats afin de permettre la garde de poules à certaines conditions.
- [2]. le maire dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

REGLEMENTS

04-132-19	Retrait du règlement numéro 1060 décrétant un emprunt aux fins du pavage de la place Germain-Pilon
------------------	---

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 1060, décrétant un emprunt aux fins du pavage de la place Germain-Pilon, le 19 février 2019;

ATTENDU QUE lors de la journée d'accessibilité au registre, le 19 mars 2019, le nombre de signatures requis aux fins de la tenue d'un scrutin référendaire a été atteint;

ATTENDU QUE selon l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c.E-2.2, le conseil peut retirer le règlement;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De retirer le règlement numéro 1060.

Résolution adoptée à l'unanimité.

04-133-19 Règlement numéro 1062-P2 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats afin de permettre la garde de poules à certaines conditions

ATTENDU QUE le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats doivent être modifiés afin de permettre, dans toutes les zones et à certaines conditions, la garde de poules à l'intérieur d'une construction accessoire à un usage habitation unifamiliale (h1);

ATTENDU QU' un règlement spécifique prévoyant les règles relatives à la garde de poules en milieu non agricole est en cours d'adoption;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté le 19 février 2019, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1 (LAU);

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 19 mars 2019, conformément à l'article 126 de la LAU;

ATTENDU QU' un second projet de règlement doit être adopté conformément à l'article 128 de la LAU;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

54070

D'adopter le second projet de règlement numéro 1062 dont le texte est joint en annexe B.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-134-19 Règlement numéro 1063-P2 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de créer deux nouvelles zones à même la zone C*-188

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 771 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 776 doivent être modifiés afin de créer deux nouvelles zones à même la zone C*-188 et ainsi permettre l'implantation harmonieuse d'ensembles résidentiels de moyenne densité à l'intérieur du noyau villageois;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté le 19 février 2019, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1 (LAU);

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 19 mars 2019, conformément à l'article 126 de la LAU;

ATTENDU QU' un second projet de règlement doit être adopté conformément à l'article 128 de la LAU;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1063-P2 dont le texte est joint en annexe C.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-135-19 Règlement numéro 1064-P2 modifiant le règlement de zonage relativement à la superficie maximale autorisée pour un établissement de la classe d'usages c6.3 dans la zone C*-294

- ATTENDU QUE le règlement de zonage doit être modifié afin d'augmenter la superficie autorisée pour un établissement de la classe d'usages « commercial artériel (c6.3) » dans la zone C*-294;
- ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté le 19 février 2019, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1 (LAU);
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 19 mars 2019, conformément à l'article 126 de la LAU;
- ATTENDU QU' un second projet de règlement doit être adopté conformément à l'article 128 de la LAU;
- ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1064-P2 dont le texte est joint en annexe D.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-136-19 Règlement numéro 1065 remplaçant le règlement numéro 492 et modifiant le règlement numéro 1000

ATTENDU les pouvoirs dévolus au conseil par l'article 411 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 (LCV), relativement au pouvoir d'inspection;

ATTENDU QUE le règlement numéro 492, portant sur les inspections, est désuet et doit être remplacé;

ATTENDU QUE les tarifs des services en lignes, fixés au règlement numéro 1000, doivent être modifiés à la suite d'une hausse décidée par le fournisseur;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, lors de la séance du 12 mars 2019 :

[1.] un avis de motion de ce règlement a été donné par le maire, Robert Grimaudo;

[2.] le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'adopter le règlement numéro 1065 dont le texte est joint en annexe E.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

AFFAIRES JURIDIQUES

04-137-19 Traitement de réclamations

ATTENDU les réclamations adressées à la Ville dans les dossiers numéros 0240-200 (40 571, 40 595, 40 622, 40 629, 40 635, 40 636, 40 638, 40 643, 40 719, 40 722, 40 727, 40 729 et 40 768) et présentés aux élus;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54073

De nier la responsabilité de la Ville dans tous les dossiers de réclamation mentionnés au préambule

Le Service du greffe et du contentieux est responsable de transmettre la présente résolution aux réclamants.

Résolution adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :	Pamela Tremblay Geneviève Lachance Michel Poitras Brian Trainor
Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :	Richard Chartrand

0300. RESSOURCES HUMAINES

RECRUTEMENT

04-138-19 Embauche d'une préventionniste, Service de la sécurité publique et de la sécurité incendie

- ATTENDU QUE les travaux d'optimisation en cours entre la Ville de Rigaud et la Ville de Saint-Lazare;
- ATTENDU la demande de congé sans solde du chef de division prévention, Service de la sécurité publique et de la sécurité incendie;
- ATTENDU les différents projets en cours en matière de prévention au sein du Service de la sécurité publique et de la sécurité incendie;
- ATTENDU QUE la rémunération est prévue au budget de 2019. Aussi, le paiement de celle-ci est inclus à même la résolution numéro 01-020-19 portant sur les dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'embaucher madame Kim Prescott pour la période du 15 avril 2019 au 20 décembre 2019 à titre de préventionniste.

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54074

Les conditions de travail de madame Prescott sont celles prévues au contrat conservé au dossier municipal numéro 0310 (40 787).

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-139-19 Embauche d'un gestionnaire de projets, Service des infrastructures

ATTENDU QU' un poste de gestionnaire de projets au Service des infrastructures est actuellement vacant;

ATTENDU le résultat du processus de sélection à la suite des entrevues;

ATTENDU QUE la rémunération est prévue au budget de 2019. Aussi, le paiement de celle-ci est inclus à même la résolution numéro 01-020-19 portant sur les dépenses incompressibles;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'embaucher madame Roxanne Dufour à titre de gestionnaire de projets, Service des infrastructures, à compter du 29 avril 2019.

Les conditions de travail de madame Dufour sont celles prévues à l'entente des cadres sous réserve des précisions mentionnées au document d'embauche conservé au dossier municipal numéro 0310 (40 820).

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54075

NEGOCIATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

**04-140-19 Horaire de travail des salariés de
la bibliothèque (période estivale
2019)**

ATTENDU QUE

l'application de l'horaire de travail des salariés de la bibliothèque pour la période du premier dimanche de juin au troisième dimanche de septembre (inclusivement) doit être confirmée par résolution, conformément à l'article 13 [9] de la convention collective de travail;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De confirmer l'application de l'horaire de travail prévu au paragraphe 9 de l'article 13 de la convention collective de travail des salariés de la bibliothèque pour la période du 2 juin au 15 septembre 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

0400 RESSOURCES FINANCIERES

COMPTABILITE

04-141-19 Paiement des comptes

Projet de résolution soumis :

D'approuver le paiement des comptes suivants :

Journal des déboursés fonds 1, période 3 en date du 31 mars 2019	1 932 577,54 \$
Liste des comptes fournisseurs, fonds généraux, période 3 en date du 2 avril 2019	476 492,75 \$
TOTAL	2 409 070,29 \$

Le journal et la liste des comptes fournisseurs sont joints en annexe F.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

54076

SUBVENTION

04-142-19	Demande de subvention aux fins du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
------------------	--

ATTENDU QUE

l'adoption d'une résolution est requise préalablement au dépôt d'un projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes selon les règles établies par le ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communication d'une demande de subvention dans le cadre de « l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 ».

De désigner la trésorière, madame Brigitte Bonin, comme mandataire de la Ville et ainsi l'autoriser à signer toute entente afin de donner effet à la demande subvention.

La Ville de Saint-Lazare s'engage à financer la totalité du projet au montant de 169 500 \$, incluant la portion subventionnée.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

0500. RESEAUX

04-143-19	Fermeture temporaire d'une partie du chemin Sainte-Angélique (course de boîtes à savon)
------------------	--

ATTENDU QUE

le Club optimiste St-Lazare (2005) inc. organise une course de boîtes à savon;

ATTENDU

la compétence de la Ville en matière d'activité communautaire, de sécurité et de transport selon la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ c. C-47.1;

ATTENDU QUE

la Ville, à titre de personne responsable de l'entretien d'un chemin public, peut fermer à la circulation automobile, la

portion du chemin Sainte-Angélique aux fins de la tenue de l'événement ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'autoriser le Club optimiste St-Lazare (2005) inc. à tenir sa course annuelle de boites à savon et à utiliser une portion du chemin Sainte-Angélique à cette fin.

De fermer temporairement à la circulation automobile une partie du chemin Sainte-Angélique, entre la rue Rozon et l'avenue Bédard, le dimanche 9 juin 2019 de 11 h 30 à 16 h 30 aux fins de la tenue de l'événement ci-dessus.

De demander au Club optimiste St-Lazare (2005) inc. d'envoyer une lettre à tous les propriétaires d'immeubles situés aux abords de la portion du chemin Sainte-Angélique à être fermée afin de les informer de cette fermeture et de la tenue de cet événement. Le Service des loisirs et de la vie communautaire de la Ville doit recevoir une copie conforme de cette lettre.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

0600. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

04-144-19 Affichage pour l'établissement commercial situé au 1811-F, chemin Sainte-Angélique (zone C*-200)
--

ATTENDU QUE le 19 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont analysé un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement au remplacement de l'enseigne rattachée au bâtiment pour l'établissement commercial situé au 1811-F, chemin Sainte-Angélique (Banque Nationale), plus précisément une enseigne rétroéclairée de 2,79 mètres carrés, composée d'un lettrage en acrylique blanc sur fond d'aluminium et d'un logo en acrylique moulé de couleur rouge;

ATTENDU QUE le projet doit respecter le critère suivant afin de répondre aux objectifs spécifiques s'appliquant aux zones du noyau

54078

villageois (incluant le pôle institutionnel) et du noyau Saint-Lazare Station et les objectifs généraux s'appliquant à toutes les zones visées par le règlement numéro 776 sur les PIIA :

- [1]. favoriser un affichage avec un éclairage indirect (article 38 du règlement numéro 776);

ATTENDU QUE

le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA selon le plan d'affichage produit par Pattison Sign Group², si la modification suivante est apportée :

- [2]. l'enseigne doit être éclairée par des luminaires de type « col de cygne » de couleur noire;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé sous réserve qu'il soit modifié afin de respecter l'énoncé du paragraphe [2] ci-dessus.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-145-19 Modèle d'habitation unifamiliale isolée pour l'ensemble immobilier « Place du Parc » (zones H*-214 et H*-337)

ATTENDU QUE

le 19 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont analysé un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) proposant une option pour le modèle d'habitation « Parc 12 », plus précisément afin de permettre un modèle de fenêtre à trois panneaux en façade du bâtiment;

ATTENDU QUE

le projet respecte les critères et les objectifs spécifiques du règlement numéro 776 sur les PIIA s'appliquant à certaines zones (H*-214, H*-334 et H*-337) et les objectifs généraux s'appliquant à toutes les zones visées par le règlement numéro 776 sur les PIIA;

² Plan d'affichage produit en date du 7 février 2019.

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54079

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA selon la demande déposée le 13 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'accepter le PIIA déposé.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

**04-146-19 Présentation d'un plan
d'aménagement par gradation
pour la phase 3 de l'ensemble
immobilier « Place du Parc »
(zone H*-337)**

ATTENDU QUE le 19 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont analysé un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à une proposition d'aménagement par la gradation des typologies résidentielles de la phase 3 de l'ensemble immobilier « Place du Parc » divisée en quatre secteurs, plus précisément :

Secteurs	Modèles d'habitation
A	modèles d'habitation à deux étages seulement
B	modèles d'habitation à un et à deux étages
C	modèles d'habitation à deux étages seulement
D	modèles d'habitation à un étage seulement, à l'exception des lots numéro 6 226 437, 6 226 436 et 6 226 435, où pourront être implantés les modèles d'habitation « Parc 1 », « Parc 2 » et « Parc 8 »

ATTENDU QUE le projet respecte les critères et les objectifs spécifiques du règlement numéro 776 sur les PIIA s'appliquant à certaines zones (H*-214, H*-334 et H*-337) et les objectifs généraux s'appliquant à toutes les zones visées par le règlement numéro 776 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'accepter le PIIA déposé.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-147-19 Aménagement d'une aire de stationnement pour le bâtiment commercial situé au 1932, chemin Sainte-Angélique (zone C*-192)

ATTENDU QUE

le 19 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont analysé un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'aménagement d'une aire de stationnement de 764,5 mètres carrés comprenant 27 cases et trois îlots de verdure d'une superficie totale de 39,1 mètres carrés (lot numéro 3 503 078 au cadastre du Québec);

ATTENDU QUE

le projet doit respecter l'énoncé ci-dessous afin de répondre aux objectifs et critères spécifiques s'appliquant aux zones du noyau villageois (incluant le pôle institutionnel) et du noyau Saint-Lazare Station et les objectifs généraux s'appliquant à toutes les zones visées par le règlement numéro 776 sur les PIIA :

- [1]. prévoir l'aménagement d'aires de stationnement à l'échelle humaine et sécuritaire pour les usagers (article 37 du règlement numéro 776);

ATTENDU QUE

le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA selon le plan projet d'implantation de Benoit Rolland, arpenteur-géomètre³, si la modification suivante est apportée :

- [2]. déplacer la case de stationnement pour personne handicapée de manière à la rapprocher de l'entrée et ajouter un trottoir pour en faciliter l'accès;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

³ Plan d'implantation : dossier R24899, minute numéro 19 616, en date du 21 février 2019.

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54081

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé sous réserve qu'il soit modifié afin de respecter l'énoncé du paragraphe [2] ci-dessus.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

ENVIRONNEMENT

04-148-19 Plan de communication en prévision de la collecte des résidus alimentaires

ATTENDU la résolution numéro 02-073-19 par laquelle la Ville autorisait une dépense supplémentaire de 6 600 \$, taxes incluses, relativement au plan de communication à être déployé préalablement au début de la collecte des résidus alimentaires;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à la collecte envisagée, notamment la division du territoire en deux secteurs et l'automatisation partielle;

ATTENDU QUE le plan de communications a dû être bonifié aux fins de produire du matériel supplémentaire, notamment des panneaux d'entrée de ville et des autocollants;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 4 000 \$, taxes incluses, à même l'excédent de fonctionnement non affecté dans le contexte ci-dessus mentionné.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54082

0700. SECURITE PUBLIQUE ET INCENDIE

**04-149-19 Rapport annuel d'activités en
matière de sécurité incendie**

ATTENDU QUE

selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, RLRQ c. S-3.4, toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit notamment adopter, et transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activité pour l'exercice précédent en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'adopter le rapport d'activités pour l'année 2018, joint en annexe G.

D'acheminer ce rapport à la MRC de Vaudreuil-Soulanges car elle assure la transmission au ministre.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

0800. LOISIRS

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 0800.

0900. BIENS ET CONTRATS

ACQUISITION

Modifiée par la résolution
09-301-20 (2020-09-08).

**04-150-19 Acquisition du lot numé-
ro 3 505 008**

ATTENDU QUE

selon le rôle d'évaluation en vigueur à la Ville de Saint-Lazare, le propriétaire inscrit pour le lot numéro 3 505 008 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, est monsieur François-Xavier Séguin. Or, la Ville de Saint-Lazare est dans l'impossibilité de retrouver ce dernier;

ATTENDU QU'

un avis de recherche a été publié dans l'édition du 20 mars 2019 de *La voix régionale*. Cet avis a aussi été diffusé sur le site Internet de la Ville et affiché au babilard extérieur de l'hôtel de ville le 18 mars 2019;

54083

ATTENDU QUE la Ville souhaite entreprendre des démarches auprès de Revenu Québec afin d'acquérir le lot, lequel est adjacent à un terrain municipal et au chemin Sainte-Angélique;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

D'autoriser toutes les démarches requises aux fins de l'acquisition du lot ci-dessus.

D'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.419 du fonds général afin de payer tous les coûts liés à cette acquisition, notamment les frais des services d'un notaire et de publication au registre foncier.

Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

LOCATION ET PERMISSION

04-151-19 Location de terrains (stationnement et pétanque)

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-Joseph-de-Soulanges, église de Saint-Lazare, (la Fabrique) est propriétaire d'un terrain de pétanque et d'un stationnement, aménagés sur des parties du lot numéro 3 503 046 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

ATTENDU QUE la Ville souhaite conclure à nouveau des contrats de location avec la Fabrique. En effet, l'utilisation du terrain de pétanque et du stationnement profite ainsi à toute la collectivité de Saint-Lazare.

ATTENDU les pouvoirs et les compétences de la Ville notamment prévus à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, à la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ c. C-47.1, et au *Code civil du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

54084

De conclure des contrats avec la Fabrique pour la location du terrain de pétanque et du stationnement aménagés sur le lot ci-dessus mentionné à des fins municipales. Les conditions de ces locations sont plus amplement détaillées aux contrats conservés aux dossiers municipaux numéros 0920-300 (3 741 et 33 127). Essentiellement et de manière non exhaustive :

- [1.] les périodes de location prennent fin le 31 décembre 2029, sous réserve d'une possible prolongation jusqu'au 31 décembre 2034;
- [2.] aucun loyer ne sera chargé à la Ville;
- [3.] toutes les assurances requises sont souscrites par la Ville.

Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

APPELS D'OFFRES

04-152-19	Installation d'une génératrice au poste de pompage sanitaire Bédard
------------------	--

ATTENDU le programme triennal des immobilisations 2019-2021 prévoit notamment l'installation d'une génératrice au poste de pompage sanitaire Bédard (projet SI-82);

ATTENDU QUE selon l'estimation effectuée par le Service des infrastructures, la conclusion du contrat ci-dessus implique une dépense inférieure au seuil décrété par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, exigeant ainsi une demande de soumissions sur invitation;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, quant à l'adjudication des contrats;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution suivant est soumis :

De demander des soumissions sur invitation auprès des soumissionnaires identifiés conformément à l'article 14 du règlement numéro 834 aux fins ci-dessus

54085

mentionnées, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

Sous réserve d'une modification autorisée par le directeur, Service des infrastructures, ou de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h, le mardi 30 avril 2019, pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 au 2^e étage des ateliers municipaux, situés au 1875, avenue Bédard à Saint-Lazare (Québec) J7T 2E7.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-153-19 Acquisition de deux camionnettes neuves

ATTENDU le programme triennal des immobilisations 2019-2021 prévoit notamment l'acquisition de deux nouvelles camionnettes pour les besoins de la division des travaux publics du Service des infrastructures (projet SI-74);

ATTENDU QUE selon l'estimation effectuée par le Service des infrastructures, la conclusion du contrat ci-dessus implique une dépense inférieure au seuil décrété par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, exigeant ainsi une demande de soumissions sur invitation;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, quant à l'adjudication des contrats;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution suivant est soumis :

De demander des soumissions sur invitation auprès des soumissionnaires identifiés conformément à l'article 14 du règlement numéro 834 aux fins ci-dessus mentionnées, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

54086

Sous réserve d'une modification autorisée par le directeur, Service des infrastructures, ou de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h, le mardi 30 avril 2019, pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 au 2^e étage des ateliers municipaux, situés au 1875, avenue Bédard à Saint-Lazare (Québec) J7T 2E7.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-154-19 Contrôle qualitatif des projets de pavage 2019 (services professionnels)

ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations 2019-2021 prévoit notamment la réalisation de projets de pavage;

ATTENDU QUE selon l'estimation effectuée par le Service des infrastructures, la conclusion d'un contrat de services professionnels d'ingénierie aux fins du contrôle qualitatif des projets de pavage implique une dépense inférieure au seuil décrété par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, exigeant ainsi une demande de soumissions sur invitation;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, quant à l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE le conseil doit se prononcer sur les critères d'évaluation et leur pondération, car ce pouvoir ne peut être délégué;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De demander des soumissions sur invitation auprès des soumissionnaires identifiés conformément à l'article 14 du règlement numéro 834 aux fins ci-dessus mentionnées, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19.

Sous réserve d'une modification autorisée par le directeur, Service des infrastructures, ou de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h, le mardi 7 mai 2019, pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 au 2^e étage des ateliers municipaux, situés au 1875, avenue Bédard à Saint-Lazare (Québec) J7T 2E7.

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54087

Les critères suivants d'évaluation et leur pondération seront utilisés dans le cadre de l'appel d'offres ci-dessus mentionné :

Critères	Pondération (points)
1. Expérience du soumissionnaire	30
2. Expérience de l'ingénieur chargé de projets	15
3. Expérience du technicien principal	15
4. Équipe de relève	20
5. Assurance qualité	20
Total	100

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

**04-155-19 Amélioration du réseau
d'aqueduc afin de favoriser le
rinçage unidirectionnel**

ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations 2019-2021 prévoit notamment la réalisation des travaux d'amélioration du réseau d'aqueduc favorisant le rinçage unidirectionnel (projet SI-63);

ATTENDU QUE le financement de ce projet est prévu par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, prolongé jusqu'au 31 décembre 2019, selon l'approbation de la plus récente programmation révisée des travaux par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE selon l'estimation effectuée par le Service des infrastructures, la conclusion du contrat ci-dessus envisagé implique une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, exigeant ainsi une demande de soumissions publiques;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, quant à l'adjudication des contrats;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution suivant est soumis :

54088

D'autoriser une demande de soumissions publique, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, aux fins de la conclusion du contrat ci-dessus envisagé.

Sous réserve d'une modification autorisée par le directeur, Service des infrastructures, ou de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h, le mardi 7 mai 2019, pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 au 2^e étage des ateliers municipaux situés au 1875, avenue Bédard à Saint-Lazare (Québec) J7T 2E7.

D'autoriser une dépense maximale de 2 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.120.00.341 du fonds général, afin de payer les frais de parution de tout avis requis conformément à la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-156-19 Modification du système de filtration à l'usine d'eau potable Saddlebrook

- ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations 2019-2021 prévoit notamment la réalisation des travaux de modification du système de filtration à l'usine d'eau potable Saddlebrook (projet EP-11);
- ATTENDU QUE le financement de ce projet est prévu par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, prolongé jusqu'au 31 décembre 2019, selon l'approbation de la plus récente programmation révisée des travaux par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- ATTENDU QUE selon l'estimation effectuée par le Service des infrastructures, la conclusion du contrat ci-dessus envisagé implique une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, exigeant ainsi une demande de soumissions publiques;
- ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, quant à l'adjudication des contrats;

54089

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution suivant est soumis :

D'autoriser une demande de soumissions publique, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, aux fins de la conclusion du contrat ci-dessus envisagé.

Sous réserve d'une modification autorisée par le directeur, Service des infrastructures, ou de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h, le mardi 28 mai 2019, pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 au 2^e étage des ateliers municipaux situés au 1875, avenue Bédard à Saint-Lazare (Québec) J7T 2E7.

D'autoriser une dépense maximale de 2 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.120.00.341 du fonds général, afin de payer les frais de parution de tout avis requis conformément à la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

CONTRATS

04-157-19 Aménagement d'un stationnement en bordure de la rue du Tournesol (services professionnels)
--

ATTENDU QUE

le programme triennal des immobilisations 2019-2021 prévoit notamment l'aménagement d'un stationnement le long de la rue du Tournesol afin d'accéder au parc Bédard (projet LOI-17);

ATTENDU QU'

une firme spécialisée en ingénierie doit notamment réaliser :

- [1]. le relevé du site et des installations existantes;
- [2]. les démarches visant l'obtention de l'autorisation requise du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- [3]. la préparation des plans et devis;
- [4]. l'estimation des coûts;
- [5]. les suivis requis dans le cadre du processus d'appel d'offres; et
- [6]. la surveillance des travaux.

54090

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, quant à l'adjudication des contrats;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution suivant est soumis :

De conclure un contrat de services professionnels d'ingénierie au montant de 17 821,13 \$, taxes incluses, avec la firme Infrastructures Shellex (4368894 Canada inc.) aux fins ci-dessus mentionnées.

D'autoriser une dépense maximale de 21 500 \$, taxes incluses, à même le « fonds parcs et terrains de jeux ».

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-158-19 Aménagement du nouveau puits Saint-Robert (services profes- sionnels)

ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations 2019-2021 prévoit notamment le remplacement du puits d'eau potable Saint-Robert (projet SI-81);

ATTENDU QUE le financement de ce projet est prévu par le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, prolongé jusqu'au 31 décembre 2019, selon l'approbation de la plus récente programmation révisée des travaux par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU' une firme spécialisée en ingénierie doit notamment réaliser :

- [1]. la préparation des plans et devis;
- [2]. l'estimation des coûts;
- [3]. les suivis requis dans le cadre du processus d'appel d'offres;
- [4]. la surveillance des travaux de forage et d'aménagement du puits, incluant l'essai de pompage de longue durée et l'échantillonnage;
- [5]. l'étude hydrogéologique;
- [6]. l'évaluation environnementale de site phase 1;

[7]. la demande et les démarches visant l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, quant à l'adjudication des contrats;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution suivant est soumis :

De conclure un contrat de services professionnels au montant de 24 814,00 \$, taxes incluses, avec la firme TechnoRem inc. aux fins ci-dessus mentionnées.

D'autoriser une dépense maximale de 24 900 \$, taxes incluses, à même la subvention TECQ 2014-2018.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-159-19 Fourniture, livraison et gestion d'inventaire de bacs et de pièces de remplacement (2019-2020)

ATTENDU la résolution numéro 01-030-19 par laquelle la Ville demande des soumissions sur invitation aux fins de la fourniture et de la livraison de bacs (noirs et bruns) ou de pièces de remplacement, et de la gestion de l'inventaire de ces bacs pour les années 2019 et 2020;

ATTENDU QUE selon l'analyse réalisée, la compagnie USD Global inc. a déposé une soumission conforme pour l'option 3 (service complet de livraison, gestion d'inventaire et réparation), avec une offre se chiffrant à 62 403,60 \$, taxes incluses, pour les besoins approximatifs d'une année. Or, ce prix accuse un écart important avec celui estimé par le Service des infrastructures;

ATTENDU QUE selon l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et les villes*, RLRQ c. C-19 :

Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54092

obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De retenir l'option 3 aux documents d'appel d'offres.

De conclure un contrat avec la compagnie USD Global inc. aux fins ci-dessus mentionnées pour les années 2019 et 2020. Le montant sera de 46 551,42 \$, taxes incluses, pour les besoins approximatifs d'une année.

D'autoriser le transfert d'un montant de 13 700 \$ du poste budgétaire numéro 02.452.37.446 vers le poste budgétaire numéro 02.452.37.600 du fonds général.

D'autoriser une dépense maximale de 42 000 \$, taxes incluses, d'ici le 31 décembre 2019, à même les postes budgétaires suivants du fonds général :

Postes budgétaires	Montants
02.451.11.600 (Bacs noirs)	27 000 \$
02.452.37.600 (Bacs bruns)	15 000 \$

Si l'une des dépenses est, dans les faits, inférieure à la dépense estimée au tableau ci-dessus, d'autoriser l'utilisation de cet excédent au financement de toutes autres dépenses prévues au même tableau pour lesquelles le montant estimé est insuffisant.

Aux fins de l'inscription au séao, le montant du contrat est de 99 500 \$, taxes incluses.

Pour la deuxième année du contrat, la dépense autorisée sera prévue au budget de l'année 2020 aux mêmes postes budgétaires du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

**04-160-19 Réparation d'un l'arrêt-balle
(parc Bédard)**

ATTENDU

la volonté de la Ville de réparer la clôture et de remplacer des filets de protection de l'arrêt-balle du terrain de baseball M3 du parc Bédard;

54093

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, quant à l'adjudication des contrats;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De conclure un contrat avec l'entreprise Clôtures Jermar inc. dans le contexte ci-dessus mentionnés.

D'autoriser une dépense maximale de 24 900 \$, taxes incluses, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

**04-161-19 Caractérisation biologique
(zone AE-002)**

ATTENDU la résolution numéro 03-103-19 par laquelle le conseil demande des soumissions sur invitation aux fins de la conclusion de contrats de caractérisation biologique;

ATTENDU QUE des données recueillies en 2015 par la chaire de recherche Liber Ero de l'université McGill ont démontré la présence d'espèces floristiques menacées et vulnérables dans la zone en cause;

ATTENDU QUE des recommandations répondant aux caractéristiques spécifiques de la zone située dans les bois et corridors forestiers métropolitains et comportant des espèces à statut sont à prévoir;

ATTENDU le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par la *Loi sur les cités et les villes*, RLRQ c. C-19 en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation;

ATTENDU QUE la firme WSP a obtenu le pointage final le plus élevé au terme du processus. Or, l'offre de prix de cette firme est de 45 217,95 \$, taxes incluses, ou de 58 158,71 \$ selon l'inclusion ou non d'une activité optionnelle;

ATTENDU QUE le conseil ne souhaite pas inclure au contrat une analyse des chauves-souris;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De conclure un contrat de services professionnels avec la firme WSP aux fins ci-dessus mentionnées. Les services requis sont plus amplement détaillés au contrat conservé au dossier municipal numéro 0920-400 (40 590).

D'autoriser une dépense maximale de 45 217,45 \$, taxes incluses, afin de payer les coûts des services professionnels ci-dessus à même le poste budgétaire numéro 02.470.00.411 du fonds général. Ce montant est celui à être inscrit au séao.

Résolution adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :	Geneviève Lachance Michel Poitras Richard Chartrand Brian Trainor
Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :	Pamela Tremblay

**04-162-19 Caractérisation biologique
(zone H*-050)**

- | | |
|-------------|--|
| ATTENDU | la résolution numéro 03-103-19 par laquelle le conseil demande des soumissions sur invitation aux fins de la conclusion de contrats de caractérisation biologique; |
| ATTENDU | la présence de milieux humides et de forêts de grande valeur écologique ayant un potentiel de conservation dans la zone en cause; |
| ATTENDU | les résultats d'inventaires de l'herpétofaune réalisés en 2013 par le gouvernement provincial, il est nécessaire de recueillir des données et d'obtenir des recommandations précises aux fins de la préservation d'habitats; |
| ATTENDU | le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par la <i>Loi sur les cités et les villes</i> , RLRQ c. C-19 en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation; |
| ATTENDU QUE | la firme Groupe Hémisphères a obtenu le pointage final le plus élevé au terme du processus. Or, l'offre de prix cette |

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54095

firme est de 37 655,46 \$, taxes incluses ou de 40 529,84 \$ selon l'inclusion ou non d'une activité optionnelle;

ATTENDU QUE le conseil ne souhaite pas inclure au contrat une analyse des chauves-souris;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De conclure un contrat de services professionnels avec la firme Groupe Hémisphères, aux fins ci-dessus mentionnées. Les services requis sont plus amplement détaillés au contrat conservé au dossier municipal numéro 0920-400 (40 656).

D'autoriser une dépense maximale de 37 655,46 \$, taxes incluses, afin de payer les coûts des services professionnels ci-dessus à même le poste budgétaire numéro 02.470.00.411 du fonds général. Ce montant est celui à être inscrit au séao.

Résolution adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :

Geneviève Lachance
Michel Poitras
Richard Chartrand
Brian Trainor

Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :

Pamela Tremblay

**04-163-19 Caractérisation biologique
(zone H*-160)**

ATTENDU la résolution numéro 03-103-19 par laquelle le conseil demande des soumissions sur invitation aux fins de la conclusion de contrats de caractérisation biologique;

ATTENDU le potentiel d'aires de nidification d'oiseaux migrateurs à proximité de la zone à l'étude et la nécessité de recueillir des données précises aux fins de recommandations, notamment aux fins de la préservation des habitats;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques requiert d'effectuer un inventaire spécifique dû à la présence d'au moins une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable aux fins notamment de prévoir des mesures de mitigation;

54096

ATTENDU le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par la *Loi sur les cités et les villes*, RLRQ c. C-19 en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation;

ATTENDU QUE la firme T2 Environnement a obtenu le pointage final le plus élevé au terme du processus. Or, l'offre de prix cette firme est de 30 717,87 \$, taxes incluses ou de 40 288,39 \$ selon l'inclusion ou non d'une activité optionnelle;

ATTENDU QUE le conseil ne souhaite pas inclure au contrat une analyse des chauves-souris;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De conclure un contrat de services professionnels avec la firme T2 Environnement, aux fins ci-dessus mentionnées. Les services requis sont plus amplement détaillés au contrat conservé au dossier municipal numéro 0920-400 (40 657).

D'autoriser une dépense maximale de 30 717,87 \$, taxes incluses, afin de payer les coûts des services professionnels ci-dessus à même le poste budgétaire numéro 02.470.00.411 du fonds général. Ce montant est celui à être inscrit au séao.

Résolution adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :

Geneviève Lachance
Michel Poitras
Richard Chartrand
Brian Trainor

Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :

Pamela Tremblay

**04-164-19 Acquisition d'un véhicule cargo
hors route**

ATTENDU QUE la résolution numéro 03-104-19 par laquelle la Ville a demandé des soumissions sur invitation aux fins de l'acquisition d'un véhicule cargo hors route pour les besoins du parc nature les Forestiers-de-Saint-Lazare;

ATTENDU QUE selon l'analyse réalisée, l'entreprise Kubota Montréal (Lange Patenaude Équipement ltée) a déposé une soumission conforme avec une offre se chiffrant à 37 125,79 \$,

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54097

taxes incluses, pour un Kubota modèle RTV-X1100C de l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De conclure un contrat avec l'entreprise Kubota Montréal (Lange Patenaude Équipement ltée) dans le contexte ci-dessus mentionné.

D'autoriser une dépense nette de 34 000 \$ et une dépense nette maximale supplémentaire de 2 000 \$ pour les accessoires à être fournis et les travaux à être réalisés sur le véhicule cargo hors route par différents fournisseurs (lettrage et autres), pour un total de 36 000 \$, à être financé à même un emprunt au fonds de roulement. Ce dernier sera remboursé sur une période de cinq ans à même les revenus généraux, plus précisément :

Année	Montant
2020	7 200 \$
2021	7 200 \$
2022	7 200 \$
2023	7 200 \$
2024	7 200 \$

D'autoriser le paiement de 37 125,79 \$, taxes incluses, à l'entreprise Kubota Montréal (Lange Patenaude Équipement ltée) à la livraison du véhicule. Ce montant est celui à être inscrit au système électronique d'appel d'offres (séao).

D'autoriser une dépense et le paiement d'un montant maximal de 500 \$, taxes incluses, aux fins de l'immatriculation du véhicule à même le poste budgétaire numéro 02.701.60.455 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-165-19 Acquisition d'une mini-pelle excavatrice sur pneus avec accessoires

ATTENDU

la résolution numéro 10-394-18 par laquelle la Ville a demandé des soumissions publiques aux fins de l'acquisition d'une mini-pelle excavatrice sur pneus avec accessoires pour les besoins de la division des travaux publics du Service des infrastructures;

ATTENDU QUE

selon l'analyse réalisée, la compagnie P.M. Caravanes inc. a déposé une soumission conforme avec une offre se chif-

54098

frant à 147 028,88 \$, taxes incluses, pour une mini-pelle excavatrice sur pneus de marque Wacker Neuson, modèle EW65, année 2019;

ATTENDU QUE l'article 28 (1.0.1) de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, exige l'aliénation des biens de la Ville à titre onéreux, sous réserve d'une exception prévue à la loi;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De conclure un contrat avec la compagnie P.M. Caravanes inc. dans le contexte ci-dessus mentionné, pour la somme totale de 175 772,63 \$, taxes incluses. Ce montant est celui à être inscrit au système électronique d'appel d'offres (séao).

D'autoriser la remise de l'actuelle excavatrice compacte 2011, de marque Caterpillar modèle 304 D CR avec accessoires, pour une somme de 28 743,75 \$, taxes incluses, à la compagnie P.M. Caravanes inc.

D'autoriser une dépense de 175 800 \$, taxes incluses, et une dépense supplémentaire de 3 000 \$, taxes incluses, pour les accessoires à être fournis et les travaux à être réalisés sur la mini-pelle excavatrice sur pneus par différents fournisseurs (lettrage et autres) à même le règlement d'emprunt numéro 1046.

D'affecter à la réduction de l'emprunt le montant de 25 000 \$ provenant de la disposition de l'équipement actuelle (Caterpillar 2011).

D'autoriser un emprunt de 141 100 \$ à même le règlement numéro 1046. Ce montant est arrondi et correspond à la dépense nette plus les frais d'émission de la dette à long terme. Le terme de cet emprunt est de 5 ans.

D'autoriser le paiement de 147 028,88 \$ à la compagnie P.M. Caravanes inc. à la livraison de la mini-pelle excavatrice sur pneus.

D'autoriser une dépense et le paiement d'un montant maximal de 1 000 \$, taxes incluses, aux fins de l'immatriculation de la mini-pelle excavatrice sur pneus à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.455 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

**04-166-19 Acquisition d'un camion 10 roues
à benne basculante avec accessoires**

ATTENDU la résolution numéro 10-393-18 par laquelle la Ville a demandé des soumissions publiques aux fins de l'acquisition d'un camion 10 roues à benne basculante avec accessoires pour les besoins de la division des travaux publics du Service des infrastructures;

ATTENDU QUE selon l'analyse des soumissions reçues, la compagnie Équipements Lourds Papineau inc. a déposé la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 211 643,12 \$, taxes incluses, pour un camion 10 roues à benne basculante de marque Western Star, modèle 4700 SF, année 2020;

ATTENDU QUE le montant proposé pour la reprise du camion Freightliner, modèle FL80 MCV, année 1995, ne répond pas aux attentes de la Ville dans le cadre d'une gestion rigoureuse des deniers publics;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De conclure un contrat avec la compagnie Équipements Lourds Papineau inc. dans le contexte ci-dessus mentionné.

D'autoriser une dépense de 211 700 \$, taxes incluses, et une dépense supplémentaire de 3 300 \$, taxes incluses, pour les accessoires à être fournis et les travaux à être réalisés sur le camion 10 roues à benne basculante par différents fournisseurs (lettrage et autres). Un total de 215 000 \$, taxes incluses, sera ainsi financé à même le règlement d'emprunt numéro 1046.

D'autoriser un emprunt de 200 300 \$ à même le règlement numéro 1046. Ce montant est arrondi et correspond à la dépense nette plus les frais d'émission de la dette à long terme. Le terme de cet emprunt est de 10 ans.

D'autoriser le paiement de 211 643,12 \$ à la compagnie Équipements Lourds Papineau inc. à la livraison du camion. Ce montant est celui à être inscrit au système électronique d'appel d'offres (séao).

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54100

D'autoriser une dépense et le paiement d'un montant maximal de 3 500 \$, taxes incluses, aux fins de l'immatriculation du camion à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.455 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-167-19 Réhabilitation de puits

- ATTENDU la résolution numéro 01-030-19 par laquelle le Ville demande des soumissions publiques aux fins des travaux de réhabilitation de puits de captage pour l'approvisionnement en eau potable;
- ATTENDU QUE selon l'analyse des soumissions reçues, l'entreprise R.J. Lévesque & fils ltée. a déposé la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 100 022,50 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution suivant est soumis :

De conclure un contrat avec l'entreprise R.J. Lévesque & fils ltée. aux fins des travaux de réhabilitation des puits de captage Sainte-Angélique (numéros 1 et 7) et Saint-Louis.

D'autoriser le directeur, Service des infrastructures, à demander et à exiger, s'il y a lieu, toutes les modifications requises au contrat comme prévu par le cahier des articles généraux et sous réserve du montant de la dépense maximale ci-dessous.

D'autoriser une dépense maximale de 120 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.412.00.521 du fonds général. Ce montant est celui à être inscrit au séao.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-168-19 Fourniture de pièces aux fins de l'entretien de poteaux d'incendie (2019)

- ATTENDU QUE la réalisation de la phase 3 du programme d'inspection interne et de réparation des poteaux d'incendie et de leur vanne d'isolement est prévue au budget de l'année 2019;

54101

ATTENDU la résolution 01-030-19 par laquelle la Ville demande des soumissions sur invitation auprès de fournisseurs de pièces de différents modèles de poteaux d'incendies, sur demande;

ATTENDU QUE la compagnie Hydra-Spec inc. a déposé la plus basse soumission unitaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :
Incendie

De conclure un contrat de fourniture de pièces, sur demande, avec la compagnie Hydra-Spec inc. aux fins de l'entretien de poteaux d'incendie pour l'année 2019.

D'autoriser une dépense maximale de 70 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.413.00.521 du fonds général. Ce montant est celui à être inscrit au séao.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-169-19	Collecte, transport et valorisation des feuilles et des résidus verts (2019)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 01-030-19 par laquelle la Ville demande des soumissions sur invitation aux fins de la collecte, du transport et de la valorisation des feuilles et des résidus verts, au printemps et à l'automne 2019;

ATTENDU QUE selon l'analyse réalisée, la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. a déposé une soumission conforme avec une offre se chiffrant à 45 478,36 \$, taxes incluses. Or, ce prix accuse un écart important avec celui estimé par le Service des infrastructures;

ATTENDU QUE selon l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et les villes*, RLRQ c. C-19 :

Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

54102

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De conclure un contrat avec la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. aux fins de la collecte, du transport et de la valorisation des feuilles et des résidus verts, au printemps et à l'automne 2019, au montant de 42 029,11 \$, taxes incluses.

D'autoriser le transfert d'un montant de 10 300 \$ du poste budgétaire numéro 02.452.37.446 vers le poste budgétaire numéro 02.452.35.446 du fonds général.

D'autoriser une dépense maximale de 46 300 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.452.35.446 du fonds général. Ce montant est celui à être inscrit au séao.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-170-19 Marquage de la chaussée (2019)

ATTENDU la résolution numéro 01-030-19 par laquelle le Ville demande des soumissions sur invitation aux fins du marquage de la chaussée pour l'année 2019;

ATTENDU QUE selon l'analyse des soumissions reçues, la compagnie Marquage et traçage du Québec inc., a déposé la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 64 651 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De conclure un contrat avec la compagnie Marquage et traçage du Québec inc. aux fins ci-dessus mentionnées.

D'autoriser une dépense maximale de 68 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.459 du fonds général. Ce montant est celui à être inscrit au séao.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

04-171-19 Remplacement de boitiers de services (entrées d'eau) (2019)

- ATTENDU QUE la réalisation de la phase 2 du programme d'entretien et de remplacement des boitiers de services (entrées d'eau) est prévue au budget de l'année 2019;
- ATTENDU la résolution numéro 01-030-19 par laquelle la Ville demande des soumissions sur invitation aux fins du remplacement d'environ 75 boitiers de services par excavation pneumatique ou par hydro-excavation, incluant la réfection des surfaces;
- ATTENDU QUE la compagnie Construction Camara (6742114 Canada inc.) a déposé une soumission conforme avec une offre se chiffant à 38 324,62 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution ci-dessous est soumis :

De conclure un contrat de remplacement des boitiers de services (entrées d'eau) avec la compagnie Construction Camara (6742114 Canada inc.) pour l'année 2019.

D'autoriser une dépense maximale de 40 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.413.00.521 du fonds général. Ce montant est celui à être inscrit au séao.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

RECEPTION DE TRAVAUX ET AUTORISATION DE PAIEMENT

04-172-19 Réception provisoire des travaux de la phase 3C de l'ensemble immobilier de la place du Parc (zone H*-214)
--

- ATTENDU la résolution numéro 08-308-18 par laquelle ont été acceptés les plans révisés des phases 3A, 3B et 3C de l'ensemble immobilier de la place du Parc (zone H*-214);
- ATTENDU QUE l'inspection provisoire des travaux de la phase 3C a eu lieu le 27 mars 2019;

ATTENDU QUE la firme CDGU inc. recommande de procéder à la réception provisoire des travaux, après confirmation de la correction des déficiences;

EN CONSÉQUENCE, le projet de résolution suivant est soumis :

De procéder à la réception provisoire des travaux ci-dessus, après confirmation de la correction des déficiences identifiées à la liste de la firme CDGU inc.

D'autoriser le directeur, Service des infrastructures, à remettre à la compagnie 9298-8799 Québec inc. (aussi connue sous le nom d'Habitations Robert) la garantie bancaire équivalente à 90 % du coût des travaux d'infrastructures.

D'autoriser le directeur, Service des infrastructures, à remettre à la compagnie la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux d'infrastructures pour les honoraires professionnels après réception des quittances finales requises.

La garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux d'infrastructures sera conservée jusqu'à la réception définitive des travaux.

D'acquérir, à titre gratuit, le lot numéro 6 265 065 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

De conclure un contrat de services professionnels avec un notaire aux fins de la rédaction et de la publication de l'acte de cession à intervenir entre la Ville et la compagnie. L'identification du notaire sera réalisée conformément au règlement numéro 834. Toutefois, le coût des honoraires professionnels et des frais est à la charge exclusive de la compagnie.

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de cession et tout document donnant suite à la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote.

H. Dépôt de documents

La greffière dépose :

Liste des engagements

La liste des engagements en date du 29 mars 2019, jointe en annexe H.

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54105

Liste des personnes embauchées

La liste des personnes embauchées conformément au règlement numéro 834 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, jointe en annexe I.

Procès-verbal des consultations publiques sur les projets des règlements numéros 1062, 1063 et 1064

Le procès-verbal des consultations publiques tenues conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1, à la suite de l'adoption des projets des règlements numéros 1062, 1063 et 1064, joint en annexe J.

Certificats dressés à la suite de la journée d'accessibilité aux registres des règlements d'emprunt numéros 1054 à 1060

Les certificats à la suite d'une journée d'accessibilité aux registres des règlements d'emprunt numéros 1054 à 1060, dont copies sont jointes en liasse en annexe K, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c. E-2.2.

Procès-verbal de correction de la résolution numéro 03-108-19

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 03-108-19 rédigé par la greffière dans le cadre de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, joint en annexe L.

I. Avis au conseil : démission d'un conseiller municipal

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c. E-2.2, la greffière avise le conseil de la vacance du poste de conseiller municipal du district 3. En effet, monsieur Martin Couture a remis sa démission, par courriel.

Initiales du maire

Initiales de la
greffière

54106

J. **Levée de la séance**

04-173-19 Levée de la séance

De lever la présente séance. Il est 22 h 25.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Robert Grimaudo
Maire

Nathaly Rayneault, avocate, oma
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées dans les dossiers municipaux appropriés ou dans le dossier de la séance conservée sous le numéro 0220-100 (39 974)